



Paris le 6 mars 2020

Communiqué de presse :

Femmes/Hommes : les inégalités au travail s'amplifient à la retraite

Contrairement à ce que dit le gouvernement, le projet de loi sur la réforme des retraites ne favorise pas les femmes qui verront leur pension diminuer du fait de la prise en compte de toute la carrière et de la remise en cause des droits existants.

Actuellement, la gestion des carrières des femmes tout au long de leur vie active amplifie les inégalités de pensions entre Hommes et Femmes.

Alors que l'écart de salaires entre hommes et femmes est de 27 %, les pensions de droit direct des femmes sont inférieures en moyenne de 38 % à celle des hommes. Au final, droits directs et dérivés (dispositifs familiaux et pension de réversion) confondus, les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 %.

Les actuels droits familiaux et conjugaux permettent de réduire l'écart entre hommes et femmes même si les réformes intervenues depuis 1993 ont davantage pénalisé les femmes aux carrières plus courtes, aux temps partiels plus nombreux (30 % des femmes contre 8 % des hommes) et que dans la Fonction publique, les droits familiaux ont été radicalement remis en cause par la suppression de l'attribution d'un an de cotisation par enfant « remplacée » par une durée de 6 mois pour les enfants nés après 2004.

Certaines mesures destinées à adoucir un peu la dureté de ces réformes, comme les dispositifs de départ anticipé pour carrière longue, ont bénéficié davantage aux hommes. Les mesures qui auraient pu être plus favorables aux femmes, comme une meilleure prise en compte du temps partiel (2014) sont restées cosmétiques.

La situation serait pire avec le projet de réforme

La prise en compte de toute la carrière est particulièrement préjudiciable aux femmes. La remise en cause de mesures concernant les droits familiaux et droits conjugaux aggraverait leur situation. Ainsi les hésitations autour de la pension de réversion sont inquiétantes. La mesure que retient le projet de loi fixant un maximum de 70 % des pensions du couple favorise les situations où il y a une grosse différence de pension entre l'homme et la femme.

Les dispositifs familiaux et conjugaux sont indispensables pour réduire les inégalités.

En 2017, on comptait 4,4 millions de bénéficiaires de pension de réversion dont 88 % sont des femmes. Pour 1,1 million d'entre elles, c'est l'unique pension. Le projet de réforme va se traduire pour un grand nombre d'entre elles par une baisse des pensions de réversion. Il s'agit donc d'améliorer les dispositifs existants pour toutes et tous.

Fondamentalement, pour éviter de pérenniser l'assignation sociale des femmes aux tâches parentales, il est nécessaire :

- de lutter effectivement contre les discriminations professionnelles,
- d'assurer l'égalité salariale entre femmes et hommes et d'appliquer de vraies mesures de rattrapage immédiates,
- de revaloriser les filières féminisées et le travail des femmes salarié ou non, et la reconnaissance de la pénibilité des métiers féminins (horaires atypiques, postures pénibles...) notamment dans l'aide à l'autonomie.
- de développer des politiques publiques de mode d'accueil dès la petite enfance.

L'augmentation de l'activité des femmes sur le marché du travail a contribué de façon croissante au financement des régimes de retraite.

Si le taux d'activité des femmes rejoignait celui des hommes (il est actuellement plus bas de dix points), si l'égalité salariale hommes / femmes était atteinte, le financement des caisses de retraite en serait grandement amélioré, tout comme le droit direct à pension des femmes.

Particulièrement en ce 8 mars, pour toutes et tous, nous souhaitons qu'aucun-e retraité-e ne survive en dessous du seuil de pauvreté, ne subisse une dégradation des conditions de départ et de pension. Tou-tes les retraité-es, actuel-es et futur-es, ont droit à une vie digne.

Pour les 9 organisations de retraités,
Didier Hotte

Olivier Jouchter (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 128 avenue Jean Jaurès, 93697 Pantin cedex)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Marc Le Disert (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Francisco Garcia (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Michel Denieault (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)